

# Biens mal acquis : Teodoro Obiang devant la justice

Le vice-président de Guinée équatoriale est accusé d'avoir dépensé en France des fonds publics de son pays

**A** Paris s'ouvre lundi 19 juin le procès d'une histoire un peu banale en Afrique centrale, celle d'un fils de président d'un petit Etat pétrolier devenu conseiller de son père puis ministre et vice-président. On prête à Teodoro Nguema Obiang Mangue un éventuel destin présidentiel en Guinée équatoriale pour succéder à son père, un militaire arrivé au pouvoir par la force après avoir renversé son oncle en 1979. Ce qui est moins banal, c'est que Teodoro Nguema Obiang Mangue, bientôt 48 ans, se retrouve jugé en France pour « abus de biens sociaux, détournements de fonds publics, abus de confiance et corruption ».

Surnommé « Teodorin », il ne se rendra pas à son procès, où une partie de sa vie parisienne va être jugée. Celle du petit prince de Malabo, qui a fait l'erreur de penser que l'impunité totale dont il bénéficie dans son pays s'appliquait dans le monde entier, qu'il sillonne en jet privé ou en yacht.

Paris, ses palaces et son hôtel particulier de plus de 4 000 m<sup>2</sup> avenue Foch, évalué à 107 millions d'euros, était son terrain de jeu privilégié. Voitures de luxe par dizaines, bijoux, caisses de grands crus, costumes de bons faiseurs, le ministre de l'agriculture et des forêts menait une vie d'excès en France, agrémentée de « filles de petite vertu », de drogue et d'alcool, comme l'a dit aux enquêteurs français son majordome de l'époque.

## « Mépris de l'autorité judiciaire »

Ses 60 000 euros de salaire annuel de ministre sont dérisoires. En Guinée équatoriale, la loi ne l'empêche pas de mener des affaires, comme le rappellent systématiquement ses défenseurs. Quand

il ne puisait pas dans les malles remplies de liquide acheminées spécialement pour lui de Malabo, c'était à travers les comptes de la société guinéenne d'exploitation forestière, Somagui Forestal, qu'il réglait ses dépenses somptuaires. Comme ces 18 millions d'euros dépensés entre mars et octobre 2010 pour acquérir 109 lots de la collection Yves Saint Laurent et Pierre Bergé (actionnaire à titre personnel du Monde).

Ce lundi débute le dernier acte du volet équato-guinéen de l'affaire dite « des biens mal acquis », qui vise également les familles kleptocrates au pouvoir au Congo-Brazzaville et au Gabon. Une longue enquête judiciaire ouverte par les autorités françaises

en 2007, à la suite d'une plainte des ONG Sherpa et Transparency International, qui s'appuient notamment sur un rapport rigoureux du CCFD-Terre solidaire.

« Teodorin » ne veut pas s'expliquer sur les centaines de millions de dollars dépensés entre 2005 et 2011. Cela relève de sa vie privée, fait-il savoir par son entourage. Peut-être était-ce une autre époque, celle d'un jeune « fils de » propulsé ministre, peut-être regrette-t-il d'avoir abusivement pioché dans les caisses publiques, comme le lui reproche la justice française ?

« Il est l'illustration jusqu'à la nausée de ces grands corrupteurs du monde qui, rarement, ont été autant que lui dans le déni, la victimisation et le mépris de l'autorité judiciaire, dit William Bourdon, l'avocat de Transparency International et par ailleurs président de Sherpa. Au lieu de reconnaître l'évidence permettant d'ouvrir un autre chemin, les grands criminels financiers comme lui accentuent le sentiment d'écaurement et de révolte. »

Ce procès est considéré comme une « mascarade » par le régime de Malabo. Ce dernier y voit la

## « Teodorin » ne veut pas s'expliquer sur les centaines de millions de dollars dépensés entre 2005 et 2011

main d'ONG occidentales qualifiées de « néocoloniales » au service d'un grand complot pour déstabiliser le pays, où plus de la moitié des près de deux millions d'habitants demeure pauvre, privée d'électricité et d'accès à l'éducation, selon les organisations internationales. « Le vice-président est condamné avant même d'être jugé. L'honneur et la dignité de la Guinée équatoriale [sont] salis et un jour nous entamerons un procès contre ceux qui sont derrière tout ça, assure Miguel Oyono Ndong Mifumu, ambassadeur de Guinée équatoriale en France. La justice française est légitime en France. Pas chez nous. »

Pour Emmanuel Marsigny, l'un des avocats du fils du président Obiang, celui-ci « n'a jamais contesté être le propriétaire de ces biens », soupçonnés d'être acquis avec des fonds publics. « Il n'y a aucune volonté de dissimulation, poursuit-il. Au motif que, selon des ONG, la Guinée équatoriale serait un pays en coupe réglée, un juge français serait légitime pour décider si des infractions y ont été commises au regard du droit français ? Nous sommes en pleine absurdité ! Sur le fond, le tribunal est

invité par la partie civile et le parquet à créer une compétence juridictionnelle universelle. C'est un coup d'état judiciaire. »

## Immunité diplomatique

Sans surprise, les juges d'instruction français ne sont pas du même avis. Ils considèrent ainsi dans leur ordonnance de renvoi que « la seule démonstration de la réalisation de la commission des faits de blanchiment suffit à établir les compétences légales et judiciaires françaises ».

Pour échapper à la justice française, la Guinée équatoriale s'est tournée, en juin 2016, vers la Cour

internationale de justice (CIJ). Dans l'espoir que cette juridiction des Nations unies ordonne la suspension des procédures des biens mal acquis en reconnaissant l'immunité diplomatique de Teodoro Obiang. La CIJ a reconnu en décembre le caractère diplomatique de l'hôtel particulier de l'avenue Foch, transformé à la hâte en ambassade. Mais elle s'est dite incompétente pour déterminer si l'immunité diplomatique s'appliquait à lui. Toutefois, d'autres questions de procédures qui ne devraient pas être purgées avant la fin juillet pourraient conduire les avocats de M. Obiang à demander à nouveau le renvoi du procès en France.

Entre-temps, les autorités suisses ont exécuté une demande d'entraide de la justice française et ont ouvert une enquête préliminaire. Le vice-président équato-guinéen est soupçonné d'avoir eu recours à des comptes bancaires et à des sociétés établis en Suisse, où il a ses habitudes au bord du lac Léman, pour abriter et faire transiter une partie de ses détournements de fonds publics présumés. ■

SIMON FIEB  
ET JOAN TILOUINE

## Une passion pour l'automobile

Outre des immeubles au Brésil, un manoir en Californie, « Teodorin » a une obsession pour les voitures de luxe. En France, il a acquis des dizaines de véhicules dont trois Bugatti Veyron, une Rolls-Royce Phantom, des Maserati. En tout, 5,7 millions d'euros ont été dépensés entre 2005 et 2007, selon les enquêteurs, dont une partie à travers la société Somagui Forestal. Parfois, il les déplace.

Comme en novembre 2009, lorsque les autorités françaises sont intriguées par l'arrivée à l'aéroport de Paris-Valry (Marnes) de vingt-six bolides de luxe dont des Lamborghini et des Bentley ainsi que huit motos en provenance des Etats-Unis, le tout pour un montant de 12 millions de dollars. Là encore, ces plaisirs sont des notes de frais réglées par Somagui Forestal. « Les dépenses de Teodoro Nguema Obiang Mangue ont également été financées par le produit du détournement de fonds publics », concluent les enquêteurs.